

**Complément d'avis n° 2023/12
relatif à l'accréditation de
l'Ecole nationale d'études supérieures agronomiques
de Montpellier
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Demande de mise en place de l'apprentissage en 3^{ème} année du cycle ingénieur pour la formation suivante :

- Ingénieur diplômé de l'Institut Agro Montpellier de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), spécialité agronomie, en formation initiale sous statut d'étudiant ;
- Ingénieur diplômé de l'Institut Agro Montpellier de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), spécialité agronomie et agroalimentaire.

- Vu les documents transmis au l'Ecole nationale d'études supérieures agronomiques de Montpellier ;
- Vu la note de synthèse établie par Pascal TRIBOULOT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 8 juillet 2025 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un **avis favorable** à la mise en place de l'apprentissage en 3^{ème} année du cycle ingénieur pour les formations de l'Ecole nationale d'études supérieures agronomiques de Montpellier mentionnées ci-dessus.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 8 juillet 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

